

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

ABROGATION DE L'OBLIGATION VACCINALE CONTRE LA COVID-19 ET
RÉINTÉGRATION DES PROFESSIONNELS SUSPENDUS - (N° 991)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS8

présenté par
M. Castor, rapporteur

ARTICLE 2

Après le mot :

« avant »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa unique :

« la suspension de leurs fonctions ou de leur contrat de travail résultant de l'application de l'article 14 de la même loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.